



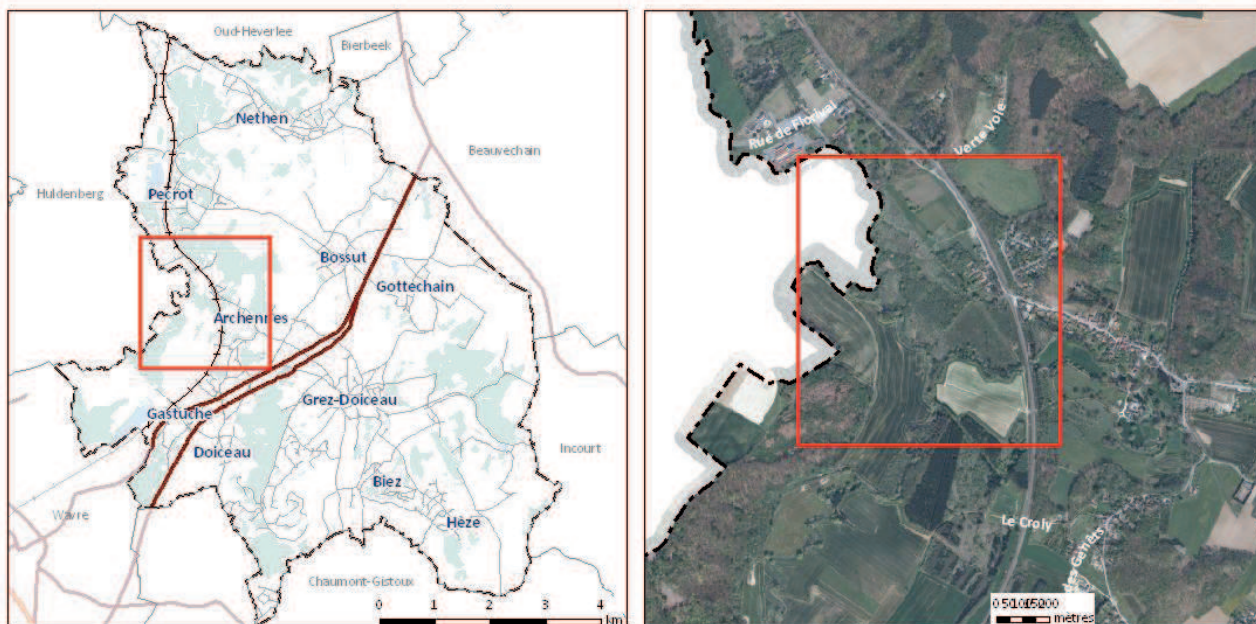
## 1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :

La commune de Grez-Doiceau possède un riche patrimoine naturel local qui est méconnu de beaucoup de ses habitants. De plus, la biodiversité locale est de plus en plus souvent menacée par différents facteurs, tels que la pression immobilière. Le but de cette fiche est alors de protéger la biodiversité et les écosystèmes locaux, et même d'en recréer. Par exemple, il est possible de protéger certaines zones humides mais également de créer des mares naturelles, des pré-fleuris, des vergers conservatoires, des zones de végétation alimentaire sauvage (fruitier, potager d'espèce oubliées), etc. en plus de ce qui est prévu dans le PCDN. Les agriculteurs pourraient être partenaires de ce projet, puisqu'ils peuvent bénéficier de subsides car les bandes enherbées et fleuries le long des parcelles agricoles font parties des mesures agri-environnementales du deuxième pilier de la PAC.

Il est donc nécessaire de faire un inventaire communal des sites naturels remarquables (champs, bois, prés, etc.), d'imaginer des moyens de préservation et ensuite de déterminer un site (par exemple la réserve domaniale du Bouly) puis le valoriser par l'aménagement d'observatoires de la faune (rapaces, rongeurs, batraciens, etc.), de la flore, et des paysages. Il est également important de faire connaître ce site par l'intermédiaire de visites guidées pour les écoles, les mouvements de jeunesse,... Il s'agit donc d'une mesure de protection du milieu mais également de sensibilisation en permettant un accès encadré et une explication des caractéristiques naturelles locales. L'encadrement par une personne responsable du site est important pour qu'il puisse être fermé à certaines périodes, par exemple lors de la nidification, ou des périodes d'accouplement. Un agenda de visites pourrait par exemple être tenu à la maison de l'environnement, qui pourrait également, en fonction de la localisation, être le lieu de départ des visites. La sensibilisation et la participation de la population (ex : guides ruraux) à la mise en valeur du patrimoine contribuera à induire un respect auprès des habitants et la sauvegarde du site sur le long terme.

Le choix du site et les principes d'aménagement pourront se faire en collaboration avec les organismes liés aux outils existant comme le « Contrat de Rivière Dyle », le plan communal de développement de la Nature (PCDN) ou encore les Amis du Parc de le Dyle. Il est également important de ne pas borner ce site à la commune de Grez-Doiceau, car la nature n'a pas de limites administratives. La protection du patrimoine naturel devrait donc se faire en collaboration avec les communes voisines.

## 2. LOCALISATION DE L'ACTION :



## 3. ORIGINE DE LA DEMANDE :

- Consultation villageoise
- Groupe de travail (GT Environnement)
- CLDR

## 4. CONTRIBUTION DE L'ACTION A LA CONCRETISATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL

L'action contribue à mettre en oeuvre les défis et les objectifs suivants :

*AXE N°1 : En 2021, Grez-Doiceau pourra répondre à la demande en logements et en services pour toutes les générations*

1.3 Favoriser les échanges entre générations

*AXE N°3 : EN 2021, Grez-Doiceau aura trouvé des solutions innovantes et durables pour développer l'économie locale*

3.3 Favoriser le développement d'un tourisme respectueux des caractéristiques locales

*AXE N°5 : Mettre en valeur le patrimoine Grézien pour développer une ruralité plus propre et plus respectueuse en 2021*

5.1 Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

5.2 Valoriser de manière innovante le patrimoine historique (bâti et non bâti) de la commune

5.3 Gérer de manière parcimonieuse le sol et préserver les parties rurales du territoire des différents types de pressions

## 5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

Cette fiche est à mettre en lien avec :

CT-05 : Mettre en place une formation de guides ruraux en vue de créer un réseau

LT-15 : Créer une maison de l'environnement

**6. PRIORITE AU SENS DU PROGRAMME D'ACTION :**

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
(2012-2014)	(2015-2018)	(2018-2022)

**7. PARTENAIRES POTENTIELS (AUTRES QUE L'ADMINISTRATION COMMUNALE) POUVANT ETRE IDENTIFIES A CE STADE:**

Guides ruraux  
 Personnes de référence de la maison de l'environnement  
 Contrat de rivière  
 Riverains  
 Apiculteurs  
 Amis du Parc de la Dyle  
 PCDN  
 CLDR

**8. EN QUOI LE PROJET S'INSCRIT-IL DANS UNE DEMARCHE A21L**

Environnement	Mise en valeur et protection de sites naturels Création de nouveaux écosystèmes rustiques (vergers conservatoires, etc.)
Social	Aspect pédagogique fort Favoriser les échanges intergénérationnels
Économique	Rémunération des guides ruraux
Culturel	Mise en valeur du patrimoine local Mise en valeur des associations liées à l'environnement, et des guides ruraux